

## II. — MAROC

### 1. — L'ENSEIGNEMENT

Au cours du remaniement ministériel décidé le 17 juin 1968 par le roi Hassan II, le ministère de l'éducation nationale a été scindé en trois départements : l'un de l'enseignement primaire, l'autre de l'enseignement secondaire et technique, le dernier de l'enseignement supérieur, confiés respectivement à MM. Haddou Echiguer, Kacem Zhiri et Abdellatif Filali (1). On peut même dire : quatre départements et non trois, puisque, au ministère de la Culture, détenu par M. Mohammed El-Fassi, a été rattaché l'enseignement dit « originel ».

A la rentrée d'octobre 1968, l'effectif global de l'enseignement primaire public a été de 1 080 900 élèves contre 1 031 580 l'année précédente. Il est évident que l'accroissement est loin de correspondre à l'augmentation annuelle de la population. Le personnel enseignant compte 29 755 instituteurs, dont 861 sont sortis des nouvelles écoles régionales d'instituteurs. 751 salles de classes nouvelles ont été construites, ce qui porte le total à 20 345 et permet d'organiser 10 140 classes à horaire normal et 17 871 à roulement. On remarquera le chiffre encore élevé de ces dernières. Le Ministre a annoncé, dans sa conférence de presse de la rentrée, que l'horaire hebdomadaire, qui était tombé à 25 heures au lieu de 30, allait être porté de nouveau à 30 heures à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Il a enfin décidé d'ajouter 2 heures supplémentaires de français par semaine dans le cours moyen première et deuxième années. Cette mesure répond aux difficultés que crée la différence entre le primaire, où toutes les matières sont enseignées en arabe et le secondaire où une grande partie de l'enseignement se donne encore en français.

Dans l'enseignement secondaire et technique, l'effectif dépasse 260 000 élèves, dont seulement 30 % de filles, pourcentage qui paraît assez stable. Les enseignants sont au nombre de 11 185, dont 959 seulement dans le technique. Le pourcentage de marocanisation du personnel est de 45 % dans le premier cycle, 31 % dans le second et 57 % dans le technique. Le Ministère a annoncé que, conformément à la décision du plan quinquennal, un centre d'études et de recherches pédagogiques allait être créé. Dans une interview accordée au journal *l'Opinion* (21-9), il avait déclaré que le Maroc aurait besoin d'ici 1973, de 30 000 bacheliers, alors que le plan quinquennal n'en prévoit que 21 700.

A Rabat, du 23 au 26 septembre, 1 300 nouveaux enseignants français ont suivi des stages d'initiation organisés par le ministère de l'enseignement secondaire et technique.

(1) Cf. *infra. Documents.*

Le Ministre de l'enseignement supérieur a déclaré le 13 novembre que les étudiants, en cette rentrée, étaient au nombre de 11 276 et qu'environ 3 000 Marocains étudiaient à l'étranger. Il a annoncé pour 1969 la construction d'une nouvelle Faculté de Médecine et l'ouverture d'une Faculté d'Odontologie. Des bourses ont été instituées pour les professeurs qui veulent préparer un doctorat de 3<sup>e</sup> cycle ou un doctorat d'Etat.

Dans le courant de l'année un arrêté ministériel a réformé les études et les examens en vue de la licence ès lettres (B.O.R.M. n° 2898 du 15-8-68). Cette licence se fait en quatre années et se répartit en deux cycles de deux ans chacun. L'arrêté concernant le 2<sup>e</sup> cycle doit paraître ultérieurement. Le 1<sup>er</sup> cycle a pour objet « l'acquisition des connaissances fondamentales » dans l'une des cinq branches : lettres arabes, lettres françaises, langues vivantes, histoire et géographie, philosophie. Il est sanctionné, par le « Certificat universitaire d'études littéraires ». L'enseignement pratique est obligatoire. L'arrêté précise les horaires de cours dans chaque branche : ils vont de 16 heures par semaine pour la 2<sup>e</sup> année de philosophie à 22 pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> années d'arabe. Il précise aussi les épreuves des examens, leur durée et leur coefficient. On notera que l'arrêté avait été signé le 3 octobre 1967.

La crise survenue en France au mois de mai a entraîné des modifications au Maroc dans le régime du baccalauréat de type français. Il a été réduit — comme en France — aux épreuves orales pour les candidats français. Mais rien n'a été changé pour les candidats marocains, qui se sont plaints d'une « discrimination ». « C'est dans un esprit d'équité, a déclaré le Ministre, M. Boutaleb, que l'écrit du baccalauréat a été maintenu », pour ne pas créer une différence de régime trop marquée avec le baccalauréat marocain, qui comporte toujours un écrit et un oral.

\*  
\*\*

La politique suivie par le gouvernement en matière d'enseignement continue de faire l'objet de critiques dans les milieux de l'opposition. Dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil national du parti de l'Istiqlal, M. 'Allal El-Fassi, a redit, une fois de plus, son opposition à un enseignement secondaire où, dit-il, « les programmes relatifs aux cours d'histoire de la pensée, de la philosophie, de la littérature et de la morale sont demeurés tels que les Français les avaient établis » et il a réclamé qu'on donne à ces cours « une facture proprement marocaine, islamique et arabe » (*Al-'Alam*, 17-6).

A la rentrée, le journal du parti (*Al-'Alam*, 5-11) a pris la défense des étudiants de l'enseignement originel, qui éprouvent de grandes difficultés à entrer dans l'enseignement supérieur. Cinq cents ont obtenu cette année le baccalauréat de type traditionnel. Mais ils n'ont pas été admis — sauf vingt d'entre eux — à l'Ecole normale supérieure; l'Ecole d'administration les a refusés parce que la connaissance de la langue française est maintenant exigée même dans la section arabe; enfin, la Faculté des Lettres les aurait également repoussés. Ces difficultés ne sont pas nouvelles : mais la contra-

diction qu'il y a à former des jeunes gens selon des méthodes qui ne les rendent pas utilisables par la suite — c'est du moins ce qu'on leur objecte — ne peut que développer des conséquences de plus en plus graves.

Autre reproche adressé au gouvernement par l'opposition, celui d'un certain malthusianisme universitaire. Selon *Al-'Alam* (29-6), un mémoire aurait été soumis par le gouvernement au Conseil de l'Université, à la fin de l'année scolaire, demandant aux doyens de limiter les admissions en fonction du nombre de places et de professeurs. Les Unions d'étudiants se sont naturellement opposées à ce projet, qui a été rejeté par le Conseil de l'Université.

Les options du Plan quinquennal en matière d'enseignement ont également suscité des réserves. Les planificateurs ont relevé le déficit de l'économie marocaine en techniciens, surtout moyens, et en ouvriers qualifiés. « L'enseignement, écrivait le journal officieux *Al-Anba* du 21 octobre, ne consiste pas à faire parvenir tous les élèves au niveau de l'enseignement supérieur. Il ne consiste pas à laisser chacun absolument libre de choisir sa spécialité ». Cette opinion ne fait pas l'unanimité, en particulier chez les élèves de l'enseignement technique, nous le verrons plus loin. Comme nous l'avions déjà souligné à propos des événements de mars 1965 à Casablanca (2), l'écart entre les niveaux de vie dans la société donne à la réussite scolaire un tel enjeu que la sélection ou l'orientation autoritaires ne peuvent que susciter d'après résistances.

\*

\*\*

On a beaucoup parlé cette année de la Mission universitaire et culturelle française. En 1967, un plan de réduction de ses activités avait provoqué de vives réactions tant parmi les professeurs que chez les parents d'élèves (3). Le Quai d'Orsay, qui voulait aligner les établissements français du Maroc sur ceux des autres pays étrangers, avait décidé la suppression partielle de la gratuité scolaire, sauf pour l'enseignement primaire. Le 15 mars, M. Flory, chef de la M.U.C.F., annonçait qu'une participation financière serait demandée aux parents à partir d'octobre, participation qui permettrait de maintenir les 77 postes qui devaient être supprimés. Mais les associations de parents d'élèves de la M.U.C.F., s'appuyant sur les deux principes français de la gratuité scolaire et de l'égalité des droits entre les citoyens rendirent publique, le 19 avril, au cours d'une conférence de presse, leur opposition à la scolarité payante. Et le 29 du même mois, « l'abstention scolaire » décidée par les associations de parents et appuyée par les associations d'enseignants fut largement suivie, surtout à Casablanca, qui groupe près de la moitié des effectifs scolaires de la Mission. Il faut noter que, si le gouvernement local n'a pas pris position dans une affaire qu'il estimait ne pas le concerner, la presse et l'opinion marocaines, qui n'étaient pas tenues à la même discrétion, ne se sont pas fait faute de déplorer la décision prise par les responsables de l'enseignement français au Maroc. Cette émotion s'explique si l'on songe que

(2) Cf. *Annuaire*, 1965, p. 247 et suiv.

(3) Cf. *Annuaire*, 1967, p. 393.

les effectifs de la Mission ne comptent que 50 % d'élèves français (4) et que parmi les Marocains figure la majorité des enfants de la « classe dirigeante ».

Le « plan de réduction » décidé en 1967 reposait sur une évolution prévue de la colonie française qui ne s'est pas vérifiée : loin de diminuer comme on l'avait prévu, les effectifs de cette colonie se sont maintenus et même légèrement accrus. Aussi la M.U.C.F. a-t-elle annoncé, le 27 avril, un « plan d'extension », prévoyant que 12 000 élèves seraient scolarisés en 1970 contre 8 000 en 1968.

Mais la crise de mai faillit tout remettre en question. Les majorations de traitement consentis par la France (12 % environ) imposaient à la M.U.C.F. de nouvelles contractions : elle annonçait, au mois d'août, sa décision de ne pas renouveler à la rentrée le détachement de certains enseignants français. A la suite de quoi, une des associations d'enseignants lançait même un ordre de grève pour la session de septembre des examens français au Maroc.

Les choses se sont finalement arrangées. Dans le collectif budgétaire de l'automne et dans le budget de 1969, les relations culturelles obtinrent sans doute les crédits nécessaires et le chef de la M.U.C.F. pouvait annoncer le 30 novembre que le plan de resserrement avait été non seulement abandonné mais renversé, que 18 nouveaux postes avaient été créés, alors que 107 devaient être supprimés, que les élèves français avaient augmenté en nombre (831 de plus qu'en 1967), et que l'effectif total se montait à 27 682 (soit 1 274 de plus). Quant aux fameux droits d'écolage, cause de tant de remous, on avait appris dès le 11 septembre qu'ils ne seraient pas perçus et que des « frais de scolarité » devraient seulement être acquittés en début d'année scolaire.

L'augmentation des traitements décidée en France touchait aussi le gouvernement marocain puisque les professeurs français qui servent dans les établissements marocains ont droit, selon la convention culturelle, au traitement de base français majoré d'un tiers. L'écart croissant entre les traitements des Marocains et ceux des Français pose des problèmes psychologiques. Il pose aussi des problèmes financiers au gouvernement marocain, qui voudrait bien être garanti contre les conséquences de décisions qui lui échappent. Des négociations ont donc été engagées sur ces questions entre les deux gouvernements. L'année s'est achevée sans qu'elles aient abouti.

\*  
\*\*

On annonçait à la fin du mois d'avril que la Mission culturelle espagnole, dont l'action était cantonnée jusqu'ici dans l'ex-zone nord, avait décidé de créer des établissements primaires et secondaires à Rabat, Casablanca et Oujda.

Après l'Université de Tanger, une école américaine va être ouverte à Rabat. Les centres culturels anglais et allemands mènent eux aussi une politique d'expansion. La crise diplomatique entre la France et le Maroc n'est

(4) Le recensement de l'année scolaire 1967-68 indiquait : 12 878 Français, 9 650 Marocains et 2 986 diverses nationalités.

évidemment pas étrangère à ce nouveau dynamisme : comme elles tentent d'en profiter sur le plan commercial, les autres puissances essaient d'exploiter l'éclipse de la France sur le plan culturel. Le roi Hassan II, dans son interview à *Paris-Match*, disait que « c'est la politique française qui fait reculer au Maroc la langue française ».

## 2. — LES ÉTUDIANTS ET LA JEUNESSE

L'agitation n'est pas un fait nouveau chez les étudiants du Maroc. Mais l'année 1968 a été particulièrement riche en la matière. Faut-il y voir l'influence des événements du Quartier Latin ? A vrai dire, les étudiants marocains n'ont pas attendu le mois de mai pour manifester et les mois de mai et de juin ont été, sur ce terrain, plutôt calmes. Mais il n'est pas impossible que l'exemple français explique en partie le rebondissement de la crise ou, plus exactement, l'aggravation sensible des manifestations après la rentrée d'octobre.

C'est par les lycées techniques que l'agitation a commencé. L'origine du mécontentement remonte à quatre ans. En 1964, le Ministre de l'éducation avait décidé de remplacer le baccalauréat technique par le « diplôme technique marocain », de niveau inférieur. La mesure avait pour objet de fournir, plus rapidement et en plus grand nombre, les techniciens moyens dont l'économie du pays a besoin. Les élèves du technique réclamaient depuis lors un baccalauréat, afin de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur. Ils se plaignaient aussi de ne pas trouver d'emplois en raison de la concurrence des licenciés et des diplômés des écoles supérieures. Las de ne pas obtenir satisfaction, ils avaient décidé de passer à l'action. Au début de février, les élèves des autres lycées marocains de Rabat se sont mis à leur tour en grève par solidarité avec leurs camarades et le mouvement s'est étendu à Casablanca et à Marrakech. Le Conseil des ministres réuni à Ifrane le 8 février désigna une commission ministérielle pour étudier le problème de l'enseignement technique.

Une grève partielle a eu lieu le 23 mars parmi les étudiants à l'occasion du 3<sup>e</sup> anniversaire des émeutes de Casablanca.

Les mois de mai et de juin furent calmes : on n'y trouve à signaler que la fête du Sultan des Tolba, vieille cérémonie qui remonte au XVII<sup>e</sup> siècle, mais tombée en désuétude depuis plusieurs années et qui aurait été remise en honneur cette année à l'instigation du Roi. Mais l'agitation devait reprendre à la rentrée, d'abord chez les élèves de l'enseignement dit « originel » (enseignement secondaire entièrement en arabe, issu des anciennes écoles libres et de l'ancien cycle secondaire de Qaraouiyne), qui se plaignent comme nous l'avons dit plus haut, de leur manque de débouchés et des difficultés qu'ils ont à entrer dans l'enseignement supérieur. La grève commença le 7 novembre à Marrakech et s'étendit dans les jours suivants à Fès. Les étudiants en lettres de l'Université Mohammed V, à Fès d'abord, puis à Rabat, s'y joignirent à partir du 11 novembre, par solidarité avec leurs

camarades de l'enseignement originel, et aussi pour défendre leurs propres revendications. Les élèves de l'Ecole normale supérieure, établissement qui forme les professeurs de l'enseignement secondaire, se mettaient en grève au même moment, pour protester contre l'insuffisance des crédits, qui limitait le nombre des places, et réclamer diverses réformes dans le règlement de l'Ecole.

Le 13 novembre, le Roi décidait, à l'issue d'un Conseil des ministres, la création d'un « Conseil supérieur de l'enseignement », et un communiqué du Premier ministre annonçait que « les revendications des étudiants de l'enseignement originel font l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement de Sa Majesté »; quant à l'Ecole normale supérieure, il rappelait que ses élèves, étant assimilés à des fonctionnaires, n'avaient pas le droit de se mettre en grève. Le 21 novembre, la police pénètre dans la Faculté des Lettres de Rabat et en chasse les étudiants. Les étudiants en lettres de Fès et les étudiants en sciences et en médecine commencent une grève de solidarité. Cependant, le 23, le Conseil de l'Université tient une réunion à laquelle participent les représentants des étudiants. On y apprend qu'un effort budgétaire supplémentaire permet de satisfaire dans une certaine mesure les revendications des étudiants de l'E.N.S., admission d'un plus grand nombre d'élèves et doublement — sous certaines conditions — d'une année d'études. Le Ministre de l'enseignement supérieur se déclare disposé à poursuivre le dialogue avec les étudiants et à travailler à la « rénovation » de l'Université. Deux commissions sont chargées, l'une de préparer un projet de statut de l'E.N.S (elle doit achever ses travaux le 15 janvier 1969), l'autre d'étudier les conditions dans lesquelles seront exercées les libertés syndicales des étudiants au sein de l'Université. A l'appel de M. Filali, les cours reprennent le 25 à la Faculté des Lettres.

Mais l'agitation rebondit, peu après, dans les lycées cette fois. Le 10 décembre, au lycée Moulay Youssef de Rabat, les élèves réclament d'être représentés au conseil des professeurs et au conseil de discipline. N'ayant pas reçu satisfaction, ils décident d'occuper le lycée. Mais la police intervient et les expulse. Cette action déclenche un mouvement de protestation au lycée Hassan II et l'U.N.E.M. lance un ordre de grève aux étudiants de l'enseignement supérieur. Le Ministre interdit toute réunion à l'intérieur des locaux de la Cité universitaire. Un communiqué du gouvernement accuse, le 13 décembre, des « éléments irresponsables » d'avoir exploité les incidents du lycée Moulay Youssef. Malgré un appel au civisme des parents d'élèves, invités à « préserver leurs enfants de toute influence préjudiciable », l'agitation reprend le 16 dans plusieurs établissements secondaires de Rabat et de Casablanca. Aussi, le 18, le gouvernement décide-t-il d'avancer de deux jours la date des vacances trimestrielles pour les établissements secondaires et primaires, y compris ceux de la M.U.C.F.

Le lien entre ces événements et ceux qui se sont passés en France six mois plus tôt ne doit pas être exagéré : les étudiants marocains ont leurs problèmes propres. Mais les ressemblances ne sont ni absentes ni fortuites. Le mot de « participation » a été beaucoup prononcé à Rabat comme à Paris; les étudiants ont réclamé des « commissions paritaires ». La crainte de la

contagion a été certainement ressentie par les autorités marocaines, si l'on considère que celles-ci n'ont pas autorisé l'assemblée générale de l'Association des parents d'élèves des établissements d'enseignement français de Rabat qui devait se tenir le 18 décembre et à l'ordre du jour de laquelle figurait « la réforme de l'enseignement » (en France) et « la participation réelle (des parents) à la rénovation pédagogique et à la vie des établissements scolaires ».

\*  
\*\*

Les organisations d'étudiants ont été naturellement fort actives. L'Union nationale des étudiants marocains, n'ayant pu tenir en juillet 1967 son 12<sup>e</sup> congrès, l'a réuni en février 1968 dans une semi-clandestinité. Le bureau fut cependant reçu le mois suivant par le Premier ministre et par le ministre de l'Éducation nationale et le congrès de l'U.N.E.M. put finalement se tenir à Rabat du 17 au 22 juillet; il fut placé « sous le signe de la participation » et du soutien à « la lutte étudiante dans le monde ».

L'U.G.E.M., d'obédience Istiqlal, a réclamé elle aussi la représentation des étudiants dans les conseils et les commissions chargés des questions d'enseignement et rejeté la responsabilité de l'agitation sur le gouvernement.

Il semble, enfin, que les étudiants appartenant au « Parti de la Libération et du Socialisme » (ex-parti communiste) (5) aient tendance à se regrouper à part, sans pour autant remettre en cause la structure de l'U.N.E.M. On a remarqué qu'à une élection de représentants étudiants à la Cité universitaire, ils avaient présenté une liste distincte de celle de l'U.N.E.M. Le bruit a même couru (*Al-Akhbar* du 11 octobre) d'une fusion entre l'U.G.E.M. et l'U.N.E.M., les étudiants du P.L.S. créant une autre organisation, mais il n'a pas été confirmé.

\*  
\*\*

Les problèmes de la jeunesse en général, et non seulement ceux des étudiants, préoccupent le gouvernement : il n'en saurait être autrement dans un pays où plus de la moitié de la population a moins de vingt ans. Le Roi leur a consacré le discours qu'il a prononcé le 8 juillet à l'occasion de son trente-neuvième anniversaire. Il a développé deux thèmes principaux : trouver des débouchés à la jeunesse, lui assurer une éducation et une culture fondées sur les valeurs nationales et islamiques. Dans chaque province, une commission doit être chargée de recenser les jeunes pourvus d'un diplôme, primaire ou secondaire, qui n'ont pas de travail, afin que leur formation soit complétée et que des emplois soient dégagés pour eux dans le secteur public. Le souverain a annoncé également la création de « maisons de la pensée », destinées à former ces jeunes dans un sens national et islamique et à les éloigner de certains « penseurs étrangers » dont l'influence est jugée néfaste.

Il est remarquable que, dans les trois pays de l'Afrique du Nord et celles que soient les différences qui séparent leurs régimes, ce sont les mêmes « penseurs étrangers » qui font l'objet des méfiances officielles.

(5) Cf. *infra*. Documents.

\*  
\*\*

Les Jeux Olympiques de Mexico n'ont valu aucune médaille aux athlètes marocains. Cet échec, contrastant avec les succès remportés par d'autres pays africains, comme la Tunisie, le Kenya, l'Éthiopie, et ajouté à l'interdiction faite au Maroc par la fédération internationale d'organiser cette année le Tour du Maroc cycliste, en raison des incidents qui ont marqué celui de l'année précédente, a inspiré des réflexions amères à certains journaux (Cf. *Al-'Alam*, des 20 et 31 octobre). C'est bien entendu, pour des organes de l'opposition, une occasion de plus d'incriminer le gouvernement, mais la fréquence du mot « prestige » dans ces articles montre que l'amour-propre national était en jeu.

### 3. — LA CULTURE ET LA RELIGION

Que la monarchie du Maroc soit « chérifienne », cela s'explique peut-être par l'état de la société marocaine au xvii<sup>e</sup> siècle, mais cela n'est pas sans conséquences sur la politique marocaine du xx<sup>e</sup>. Le Roi n'est pas seulement aux yeux de son peuple, un chef d'État, c'est un chef religieux, un « leader charismatique », pour employer le langage de la sociologie politique moderne, et il ne saurait l'oublier sans compromettre les fondements mêmes de son autorité et de son prestige. C'est là sans doute la raison profonde de « l'opération écoles coraniques » lancée par le discours royal du 9 octobre.

On sait que l'enseignement primaire public ne scolarise les enfants qu'à l'âge de 7 ans et qu'après l'indépendance les écoles maternelles publiques ont été supprimées. Le considérable effort de scolarisation accompli depuis 1956 ne permettait pas d'agir autrement. Les enfants des classes favorisées pouvaient aller, avant 7 ans, dans les écoles maternelles privées ou dans celles de la M.U.C.F. Les écoles coraniques, les vieux *msids*, recueillaient les autres. La masse du peuple demeurait très attachée à ces petites écoles, où l'enfant, apprenant par cœur le Livre saint, emportait dans son cœur, comme une présence réelle et pour toute sa vie, la Parole divine dont la moindre brise possède une infinie puissance de bénédiction. En 1964, à Casablanca, il y avait encore 1 307 écoles coraniques avec 29 653 élèves.

« L'opération écoles coraniques » peut donc permettre d'accueillir des enfants de 5 à 7 ans qui, sans cela, traîneraient dans les rues. Mais le but principal de cette mesure n'est pas là. Désormais, aucun enfant musulman — « quel que soit son père », a précisé le Roi — ne pourra être admis dans l'enseignement primaire s'il n'a déjà passé un an ou deux ans dans une école coranique. Et le souverain a annoncé qu'il donnerait l'exemple en envoyant ses propres enfants à l'école coranique du Souissi (quartier de Rabat où il a sa résidence privée). Le commentaire de la R.T.M. disait : « l'éducation (que les enfants recevront dans ces écoles) a pour but de former la personnalité du citoyen marocain tel qu'il doit être, c'est-à-dire ayant la foi en son Seigneur et dans les valeurs religieuses spirituelles et nationales ».

Le *Bulletin Officiel* du 21 août a publié un décret royal portant création de l'Institut « Dal el-Hadith el-Hassania », qui existait déjà, en fait, à Rabat depuis la fin de 1964. Il a pour mission de « développer l'enseignement supérieur et de promouvoir la recherche dans le domaine des sciences islamiques, de compléter la formation des fonctionnaires et des étudiants en matière de Hadith ». Cela répond sans doute, au moins en partie, aux préoccupations d'un secteur influent de l'opinion, dont M. Allal EL-Fassi s'est fait une fois de plus le porte-parole en défendant ardemment l'enseignement islamique, au mois de mars, devant la commission du Plan quinquennal : il a obtenu non seulement que sa dotation budgétaire soit accrue mais que l'université Qaraouiyyine, qu'il était question d'absorber dans l'université moderne, demeure autonome. Un peu plus tard, en juin, le Conseil national du parti de l'Istiqlal se préoccupait de nouveau de ce problème et un éditorial d'*Al-'Alam* (20 juin) soulignait l'intérêt que les grandes universités européennes portent aux études islamiques et déplorait que le déclin de ces mêmes études dans les pays musulmans ne permette pas, à ceux qui seraient qualifiés pour le faire, de redresser les altérations que les non-musulmans font trop souvent subir à « la réalité de l'Islam et de la civilisation musulmane ».

Le Ramadan, comme chaque année, a été l'occasion à Rabat, de conférences religieuses présidées par le Roi. La première a été prononcée par M. Allal EL-Fassi et la dernière par le souverain en personne, qui traita du « sens et de la portée de la responsabilité dans l'Islam ».

Le 3<sup>e</sup> congrès des oulémas, qui s'est tenu à Fès en avril, a présenté un certain nombre de vœux, qui sont de tradition dans ce genre d'assemblées : ségrégation sexuelle sur les plages et dans les écoles, interdiction des minijupes et des danses immorales, nouvelles dénominations pour les vins qui portent des noms de saints (Sidi Larbi, par exemple), lutte contre les idées « subversives », renaissance de l'esprit de Jihâd (guerre sainte), installation de salles de prière dans les administrations, etc. Cela n'est pas, au Maroc même, du goût de tout le monde et la revue *Lamalif* (mai-juin 1968), tout en reconnaissant que « l'importance nationale (des oulémas) ne doit pas être sous-estimée » car « ils sont craints et écoutés par les plus hautes autorités de l'Etat », conclut son article par ces mots : « le Moyen-Age est à nos portes. Le Moyen-Age à la porte ! ». Ajoutons qu'au mois de novembre, le Secrétaire de l'association des oulémas du Maroc a remis au Cabinet royal un mémoire signé de deux cents oulémas qui réclamait l'abolition de l'impôt sur les successions, considéré comme contraire au droit coranique.

Un petit fait politique montre assez bien non seulement l'importance que le régime marocain attache à l'Islam, mais la puissance que celui-ci conserve dans la société marocaine, et peut-être plus encore dans les classes pauvres que dans les autres. Le nouveau « Parti de la Libération et du Socialisme », dont les attaches avec l'ancien « Parti communiste marocain » interdit sont bien connues et qui s'est constitué cette année, déclare vouloir mettre sa conception scientifique du socialisme « en harmonie avec le patrimoine des valeurs morales et spirituelles » et les « enseignements émancipateurs de l'Islam » (*Le Monde* du 24 octobre).

Il a été encore question du Bahaïsme, cette année. Cette fois ce n'est pas l'organe de l'Istiqlal, mais celui du Mouvement Populaire qui attache le grelot (*At-Takattoul ach-Chaâbi* du 28 juin). Il annonce que la doctrine se serait établie à Meknés « où nombre de citoyens l'ont embrassée. Ils y auraient même acheté un cimetière particulier pour y enterrer leurs morts. » Et le journal d'appeler les autorités à « protéger l'Islam ». Selon *Al-'Alam* (12 novembre), le Ministre de l'enseignement secondaire aurait, par circulaire, demandé aux chefs d'établissement de surveiller de très près la propagation du bahaïsme parmi la jeunesse et, par la même occasion, celle du christianisme.

\*  
\*\*

On notera encore une fois, comme un test d'une certaine sensibilité de la conscience musulmane en tant que telle, un discours prononcé par M. Allal El-Fassi à Ouad el-Makhazin (6). Il y assimile le colonialisme à « l'esprit de croisade », invoque à l'appui de cette thèse le dahir berbère et la statue de Lavigerie érigée à Tunis. Il attribue au même esprit « le soutien accordé aux Juifs par le monde chrétien », la décision prise par le Pape « d'innocenter les Juifs du sang du Christ » et « l'ordre » qu'aurait donné le même Pontife « aux Chrétiens de reconnaître le Biafra » (*Al-'Alam*, 17 septembre). Dans le même ordre d'idées le Conseil national du parti de l'Istiqlal, dans sa session de novembre, a appelé l'attention des gouvernants sur « le nombre élevé d'institutions chrétiennes » du Maroc, « qui jouent un rôle très actif dans la propagation de la religion chrétienne chez nos enfants ».

\*  
\*\*

On relèvera comme un des événements de l'année qui intéressent la culture la création par le Roi, en juillet, d'un « ministère des affaires culturelles », confié à M. Mohammed El-Fassi, précédemment recteur de l'Université Mohammed V. Les attaches du titulaire avec le parti de l'Istiqlal sont bien connues. Le journal du parti n'en a pas moins accueilli la création de ce ministère avec scepticisme et regretté qu'il soit chargé aussi de l'enseignement originel (*Al-'Alam*, 11 juillet).

L'arabisation n'est pas seulement un problème de l'enseignement. Il se pose aussi dans l'administration. Le même Conseil national du parti de l'Istiqlal, réuni le 9 novembre à Rabat, « stigmatise la volonté des dirigeants de maintenir l'emploi d'une langue étrangère dans l'administration » et réclame « l'élaboration d'un plan national pour procéder à l'arabisation générale de l'administration ».

Inversement, le Mouvement Populaire de M. Ahardane demeure attaché au bilinguisme, car, dit son journal, « c'est le seul moyen pour nous de suivre les progrès techniques dans le monde et d'en tirer profit ». Le même

(6) Théâtre de la bataille dite « des Trois Rois », gagnée le 4 août 1578 dans la région d'El-Ksar el-Kebir, par le Saadien Abd-el-Malik contre le roi de Portugal Dom Sebastien et le prétendant marocain El-Moutawakkil, et où les trois rois périrent.

journal réclame « l'enseignement du berbère, langue nationale que les générations passées ont pratiquée et que nous ne voudrions pas voir s'oublier et se perdre » (*At-Takattoul ach-Chaâbi*, 27 septembre). Le même journal avait protesté, le 29 mars, contre la médiocrité des émissions en berbère de la Radiodiffusion marocaine et déclaré que ceux qui s'en occupent « représentent on ne peut plus mal la langue berbère ».

L'opposition de certains au bilinguisme va plus loin que la langue : c'est « l'humanisme français » qui doit être extirpé des écoles marocaines », déclare M. Allal El-Fassi à la jeunesse istiglalienne de Fès, pour être remplacé par « l'humanisme islamique » (*Al-'Alam*, 3 décembre). Le même orateur, dans le même discours, s'en est pris à ceux qui « veulent détruire le nationalisme », prétendant qu'il « n'était qu'une étape qui devait prendre fin pour lui substituer un combat d'un nouveau genre fondé sur les classes sociales qui, chacune d'elles, devaient se rattacher à son homologue dans les autres pays » (*L'Opinion*, 29 septembre). La pensée marxiste ne rencontre donc pas moins d'opposition dans ce secteur de l'opinion marocaine, que la pensée chrétienne.

La revue marocaine de langue française *Lamalif* (n° 23, octobre 1968), dans un article intitulé « La France et nous », a essayé d'analyser la situation paradoxale de la culture française au Maroc. « On parle de normalisation des relations franco-marocaines. Il serait plus juste de parler de permanence de ces relations ». Et l'auteur d'évoquer, avec beaucoup de pénétration, l'imprégnation française de tout le secteur moderne de la société : « On peut dire aujourd'hui, sans grand risque d'erreur, que la permanence française du Maroc n'est plus tellement le fait des 100 000 membres de la colonie, mais plutôt celui des Marocains qui, formés et marqués par elle, ont pris sa suite pour ne pas dire qu'ils l'ont presque intégrée à beaucoup de niveaux ». Rappelons toutefois, ajoute l'auteur en terminant, « qu'il existe treize millions de Marocains qui ne sont pas marqués par la France ».

#### 4. — LA FEMME, LA FAMILLE ET LE CONTRÔLE DES NAISSANCES

Le roi Hassan II, à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de « la révolution du roi et du peuple », le 20 août, a consacré son discours à la femme marocaine et redit, une fois de plus, le rôle qu'elle doit jouer dans la société moderne, la légitimité de ses droits et le devoir qui est le sien de rester la gardienne de la loi et de la morale islamiques. On a beaucoup parlé cette année de la création d'une « Union des Femmes Marocaines », qui serait en préparation et dont l'inspiration viendrait du Souverain.

L'évolution de la femme rencontre encore de vives oppositions dans les milieux religieux traditionalistes. Le Roi a rappelé aux Oulémas, à l'occasion de l'Aïd el-Fitr, en janvier, que la femme est l'égale de l'homme dans l'observance des commandements ainsi que dans les droits et les devoirs. Mais quelques mois plus tard, au cours d'un colloque sur l'enseignement musulman, une marocaine, docteur ès-sciences religieuses de Qaraouiyyine,

ayant demandé que les versets coraniques relatifs à la femme soient « interprétés conformément à l'esprit du siècle » et que l'égalité de l'homme avec la femme soit reconnue, elle fut vivement contredite par les autres oulémas. Mais qu'une femme soit elle-même 'âlima de Qaraouiyine et discute de ces questions avec les savants de la vénérable université, c'est déjà en soi une petite révolution.

M<sup>me</sup> Germaine Tillion a publié une étude sur la persistance de l'esclavage dans certains pays musulmans, étude citée notamment par le *Herald Tribune* du 10 janvier. Selon M<sup>me</sup> Tillion, il serait possible d'acheter un esclave pour cent ou deux cents mille francs au Maroc, en Algérie, en Libye, en Mauritanie, au Mali, au Sénégal et au Niger. *Al-'Alam* a vivement protesté le 12 janvier contre ce qu'il appelle une calomnie d'origine sioniste. Mais il a ajouté qu'en ce qui concerne la Mauritanie, l'esclavage y existe toujours.

\*  
\*\*

La limitation des naissances s'inscrit toujours dans la politique officielle, mais avec une certaine discrétion, discrétion difficile à concilier d'ailleurs avec la nécessité de l'éducation et de la propagande. Le plan quinquennal 1968-1972 envisage un programme national de grande envergure avec moyens et personnel adéquats. Les objectifs de ce programme seraient de mettre à la disposition de chaque marocain l'information et les moyens techniques nécessaires pour lui permettre de pratiquer la planification familiale d'une façon consciente et volontaire. On espère toucher cinq cents mille couples dans ces cinq ans et abaisser le taux de natalité de 50 à 45<sup>0</sup>/<sub>100</sub>. A la fin de 1968, cent dix consultations de planning familial ont été établies dans les centres de santé urbains et dans quelques maternités. On y pose des appareils intra-utérins (boucle de Lippes). Une distribution limitée de contraceptifs oraux a commencé cette année. Les « pilules » sont en vente commerciale depuis plusieurs années. Un projet de vente de condoms (préservatifs masculins) à un prix réduit dans les bureaux de tabac est à l'étude. Les insertions d'appareils intra-utérins s'élèveraient à 17 983 pour une période comprenant les onze derniers mois de l'année 1966, l'année 1967 et les dix premiers mois de l'année 1968. Un cadre d'éducateurs a été créé : en novembre 1968, trente animateurs et animatrices de planning familial et cinq chefs d'équipe ont achevé un cours spécialisé de trois mois.

Les résultats attendus seront difficiles à atteindre si l'on considère certaines données de l'enquête de 1966. Dans la province de Meknès, le pourcentage des femmes ayant utilisé dans le passé ou utilisant présentement un moyen quelconque de contraception s'élève, chez les femmes ayant de 0 à 3 enfants vivants, à 8 % en milieu urbain et 1 % en milieu rural, chez les femmes ayant 4 enfants ou plus, à 23 % en milieu urbain et 5 % en milieu rural. La population rurale, comme on le sait, est très largement majoritaire.

L'opposition de principe à cette politique demeure très forte, dans certains milieux. Le 3<sup>e</sup> congrès des Oulémas, déjà évoqué plus haut, a réclamé l'interdiction de la limitation des naissances et de l'avortement. Au Conseil supérieur du Plan, commission de la Santé, M. Allal El-Fassi s'est élevé une

fois de plus contre la restriction des naissances, arguant qu'elle est « destinée à masquer l'échec du gouvernement dans le développement économique » (*Al-'Alam*, 27 mars). Une campagne a commencé à la télévision : les oulémas favorables au planning familial y donnent leur avis. Le journal de l'Istiqlâl a demandé pourquoi la télévision ne faisait pas connaître l'avis de ceux qui s'y opposent (30 novembre).

##### 5. — LE SYNDICALISME ET LES PROBLÈMES SOCIAUX

La détention et la libération de M. Mahjoub ben Seddiq, secrétaire général de l'U.M.T. emprisonné depuis le 8 juillet 1967, domine cette rubrique pour l'année 1968.

L'organe de l'Union, *L'Avant-Garde*, qui ne paraissait plus depuis l'été 1967, a été de nouveau mis en vente à la fin de février. Il était essentiellement consacré au leader syndical, dont il réclamait la libération, et publiait de nombreux messages de solidarité venant d'une trentaine de pays.

Une demande de mise en liberté provisoire ayant été rejetée par le tribunal le 8 mars, une « Journée de solidarité africaine et arabe avec Mahjoub ben Seddiq » a été organisée le 20 du même mois, treizième anniversaire de la création de l'U.M.T. La libération du chef syndical fut le thème essentiel des meetings qui se tinrent dans plusieurs villes ce jour-là. L'Union syndicale panafricaine, la Confédération internationale des syndicats arabes et la Fédération syndicale mondiale s'étaient associées à la démarche. Au cours de la journée, 40 membres de l'U.M.T. furent arrêtés à Casablanca.

Le 1<sup>er</sup> mai fut marqué par les traditionnels défilés des deux centrales, U.M.T. et U.G.T.M. dans les principales villes. Il n'y eut pas d'incidents. Le 26 mai, le conseil de l'U.M.T. annonce qu'il a décidé une action pour la libération de son Secrétaire général et appelle les travailleurs à se tenir prêts à répondre à tout mot d'ordre de leur centrale. De nombreux meetings eurent lieu le 7 juillet. M. Ouad étant intervenu en juin devant le B.I.T. en faveur de M. Mahjoub ben Seddiq et son intervention ayant été diffusée au Maroc par les soins de l'U.M.T., deux responsables syndicaux furent arrêtés en juillet. Le Conseil national de l'U.M.T., réuni le 19 octobre, réclama encore la libération de son chef, ainsi que la révision de la constitution et des élections libres. Le 29 octobre, le responsable de l'U.M.T. chargé des relations extérieures fut condamné.

Le 1<sup>er</sup> décembre, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mohammed V (selon le calendrier hégirien, 10 du mois de Ramadan), le Roi prononça par une mesure de grâce, la libération anticipée de M. Mahjoub ben Seddiq. Celui-ci fut accueilli à la sortie de la prison de Kenitra par un de ses avocats, M<sup>r</sup> Abderrahim Bouabid, qui est aussi l'un des responsables de l'Union nationale des forces populaires. On sait que le leader syndical avait, de sa prison, donné sa caution au rapprochement amorcé depuis quelques mois entre l'U.M.T. et l'U.N.F.P.

\*  
\*\*

Un certain nombre de grèves ont eu lieu cette année, par exemple à la sucrerie espagnole de Tétouan, du 8 au 10 juillet. Mais c'est dans les mines que se produisirent les plus importantes. Les ouvriers de l'Office chérifien des Phosphates à Khouribga et à Casablanca commencèrent le 12 août une grève qui était prévue pour 24 heures mais qui dura 51 jours et se termina le 15 novembre par le licenciement ou la mutation des principaux meneurs syndicaux. Dans les charbonnages de Djerada, une grève commencée le 17 décembre se poursuivait encore quand l'année a pris fin. Selon le journal *L'Opinion*, elle aurait été décidée d'un commun accord par les deux centrales syndicales, U.M.T. et U.G.T.M. Il semble que différentes mesures d'austérité, destinées à combler le déficit de l'entreprise, soient à l'origine du mouvement. Rappelons que l'Etat détient 55 % des actions de la société.

\*  
\*\*

Les problèmes de l'emploi restent primordiaux. Dans le discours qu'il prononça à Rabat le 3 mars pour le septième anniversaire de son accession au trône, le Roi déclara : « Ce sont quatre cent quarante mille personnes de plus par an qu'il faut nourrir, éduquer, soigner et à qui il faudra donner un emploi ». Hassan II a fait appel au don de soi, à l'engagement total de tous les Marocains pour que le Maroc reçoive l'aide extérieure indispensable.

C'est en quelque sorte l'investissement forcé qu'institue l'emprunt obligatoire annoncé le 23 avril par le Ministre des finances et qui s'étend à l'ensemble des traitements, pensions, rentes, y compris les primes et les gratifications. Le taux sur lequel porte cet emprunt est de 0,50 % pour les traitements compris entre 6 000 et 12 000 Dh, 1 % entre 12 000 et 24 000 et 1,5 % au-dessus de 24 000. Investissement forcé aussi le prix du sucre maintenu à son taux antérieur, jusqu'à ce que le programme de construction de barrages soit achevé : c'est ce que le Roi a annoncé le 12 janvier en posant la première pierre du barrage sur le Ziz.

L'émigration d'un certain nombre de travailleurs reste une nécessité pour le Maroc. On conçoit donc l'intérêt que porte le gouvernement à la situation de ses ressortissants dans les pays industriels : une convention générale de sécurité sociale entre le Maroc et la Belgique a été conclue à Rabat le 13 février et signée le 24 juin. Les ouvriers marocains en France étaient, au début de 1968, au nombre de 112 000 environ.

\*  
\*\*

On sait qu'en attendant une réforme agraire, jusqu'ici différée, les terres de colonisation ont été gérées par des organismes étatiques, d'abord par l'Office de Mise en valeur agricole, puis par des organismes décentralisés, provinciaux et communaux. Cette gestion a été vivement critiquée par le périodique *El-Fellah*, organe de l'Union marocaine de l'agriculture. Dans son numéro du 23 février, il expose que les 242 000 hectares ainsi exploités

n'auraient rapporté en 1966-67 que 26 millions de dirhams, soit moins de 110 Dh par hectare, alors qu'un hectare de ces excellentes terres rapportait au colon 400 Dh de bénéfice pour les terrains nus et 2 000 pour les terrains complantés. Le journal rappelait plus tard, le 20 septembre puis le 29 novembre, que le plan quinquennal prévoyait la distribution aux petits fellahs de 75 000 hectares de terres, soit une moyenne de 15 000 par an, que rien n'avait encore été fait pour 1968, et que le plan triennal qui avait promis la distribution de 190 000 ha n'en avait distribué finalement que 13 000. Le même journal déplorait que soient délivrées « aux gens riches et à certains hauts fonctionnaires des licences qui leur permettent de racheter les terres des colons » et affirmait : « La terre doit revenir le plus tôt possible à ceux qui la cultivent. Des centaines de milliers de familles paysannes deshéritées attendent ». On sait que l'Union Marocaine de l'Agriculture, où les propriétaires terriens sont prépondérants et qu'on dit assez proche de l'Istiqlal, n'a rien de révolutionnaire.

André ADAM